



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE**

Envoyé en préfecture le 26/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le
ID : 019-200078947-20241108-2024_11_08_08-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BOUROTTE, délégué suppléant de la commune de SERANDON

Date de convocation : 10/10/2024

Membres en exercice : 134	Présents : 94	Votants : 94	Pour : 94	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2024-11-08-08
Objet :	Budget annexe assainissement 2024 – Décision modificative n°2

Monsieur le Président propose de modifier le budget annexe assainissement 2024 afin d'ajuster les amortissements et de mandater les emprunts de l'année 2023 de la commune de St Rémy puisque la commune a transféré sa compétence assainissement collectif au Syndicat de la Diège à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Approuvent la proposition du Président ;
2. Décident de modifier le budget assainissement 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
➤ C/6811 : - 288,47 € ➤ C/66111 : + 369,53 € ➤ C/66112 : + 9,41 € ➤ C/023 : + 743,57 €	➤ C/777 : + 834,04 €	➤ C/139111 : + 12 167,01 € ➤ C/139118 : + 33,60 € ➤ C/13913 : + 16 325,03 € ➤ C/13918 : - 27 691,60 € ➤ C/1641 : + 2 744,50 €	➤ C/1641 : + 3 123,44 € ➤ C/28156 : - 5 546,83 € ➤ C/28158 : - 440,26 € ➤ C/28175 : + 5 698,62 € ➤ C/021 : + 743,57 €
Total : + 834,04 €		Total : + 3 578,54 €	

3. Autorisent le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC, Le 08/11/2024 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
--	--